

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Juin 2009

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA PETITE ENFANCE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/05

OBJET : Subvention de fonctionnement au titre du fonds d'aide aux projets innovants pour l'accueil de jeunes enfants.

- Canton : Melun Nord.

**RÉSUMÉ** : Dans le cadre du « plan mille places pour la petite enfance », l'Assemblée départementale a adopté la création d'un fonds d'aide aux projets innovants (séance du 27 janvier 2006). Ce fonds est doté au budget 2009 de 100 000 € en fonctionnement et de 50 000 € en investissement. Le présent rapport vous propose d'approuver la répartition des crédits de fonctionnement au profit d'une action concernant la structure d'accueil de la petite enfance « Les Loupiots » de la ville de Melun pour un montant de 2 400 €.

La commission d'attribution du fonds d'aide aux projets innovants pour l'accueil de jeunes enfants, présidée par Madame QUERCI, Vice Présidente chargée de la petite enfance et de l'aide sociale à l'enfance, a retenu, pour bénéficier ponctuellement d'une aide du Département et eu égard à l'intérêt de l'action, le seul projet présenté pour étude lors de sa dernière réunion du 11 février 2009.

**La Ville de Melun** a souhaité mettre en place une halte-garderie dédiée à l'accueil des enfants à particularité ou porteurs de handicap. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008, la structure « les Loupiots » a été créée, offrant 10 places d'accueil occasionnel à ces enfants. Ouverte uniquement l'après-midi, cette structure accueille les enfants au sein de la halte-garderie « les Poussinets » qui, elle, ne fonctionne que le matin. La communauté de lieu présente un intérêt évident pour permettre progressivement une intégration des enfants accueillis aux « Loupiots » vers « les Poussinets ». Cet accueil spécifique permet à l'enfant de participer à des activités ludiques et de sortir du milieu médical ou spécialisé. C'est également un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les parents afin de rompre leur isolement. Pour réserver le meilleur accueil à ces enfants présentant des difficultés, la Ville de Melun souhaiterait former 15 personnes, c'est à dire les 5 agents de la structure « Les Loupiots », mais également d'autres agents travaillant dans les structures d'accueil de la Municipalité, accueillant également des enfants porteurs de handicap. C'est pourquoi la Ville de Melun sollicite une subvention au titre du fonds d'aide aux projets innovants d'un montant de 3 000 €.

Je vous propose de répondre favorablement à la Ville de Melun et de lui accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 80 % de la somme demandée, soit 2 400 €.

Je vous remercie de vous prononcer sur cette proposition et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/05 des rapports soumis à la commission  
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : MME QUERCI  
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

M. MOUTON  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 26 Juin 2009

OBJET : subvention de fonctionnement au titre du fonds d'aide aux projets innovants pour l'accueil de jeunes enfants.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

**DECIDE**

Article 1 : d'accorder une subvention de fonctionnement de 2 400 € à la Ville de Melun, au profit de la structure d'accueil petite enfance « Les Loupiots ».

Article 2 : les crédits seront prélevés sur le programme « Aide à la parentalité et à l'enfance », opération « Aides au fonctionnement modes d'accueil ».

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

